

K.S./
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

N° / / 0 6 4/PRG/SGG
D/2005

PORTANT RAPPEL D'AMBASSADEURS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N°D/04/010/PRG/SGG du 23 février 2004, nommant les membres du
Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour ;

VU le Décret N°D/2004/ 081/PRG/SGG du 9 Décembre 2004, portant nomination du
- Premier Ministre ;

DECRETE,

Article 1er : Les Ambassadeurs dont les noms suivent, sont rappelés :

1. Monsieur Rafiou BARRY, Ambassadeur aux Etats-Unis d'Amérique
(WASHINGTON)
2. Monsieur Djigui CAMARA, Ambassadeur en République Populaire de Chine
(Beijing)
3. Monsieur Mamadou Saliou SYLLA, Ambassadeur au Royaume du Maroc
(Rabat)
4. Monsieur Abdoulaye DORE, Ambassadeur en République du Liberia
(Monrovia)

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

06 DEC. 2005



GENERAL LANSANA CONTE